

**LA REGIONALE BANK S.A.**  
**B.P. 30145 Yaoundé**  
**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

**I. OPINION**

En exécution du mandat de Co-Commissaire aux comptes qui nous a été respectivement confié par, votre Assemblée Générale lors de ses sessions ordinaires du 15 juin 2019 pour le premier commissaire aux comptes titulaire, le 17 Juin 2021 pour le second commissaire aux comptes titulaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la REGIONALE BANK S.A. comprenant le bilan, l'état du hors bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes aux comptes annuels y compris le résumé des principales méthodes comptables, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes font ressortir les capitaux propres d'un montant net de FCFA 13 292 712 110 y compris le bénéfice net de l'exercice qui s'élève à FCFA 814 020 480, un total Bilan de F.CFA 45 682 771 845.

A notre avis, sous réserve de la correction des anomalies décrites au paragraphe « **III. Anomalies et observations sur les comptes** », les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) de l'Afrique Centrale, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la REGIONALE BANK S.A.

REGIONALE BANK S.A. : Rapport sur les comptes clos au 31.12.2023  
conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables au Cameroun  
et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait  
aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés  
pour fonder notre opinion d'audit.

### III. ANOMALIES ET OBSERVATIONS SUR LES COMPTES

Nous attirons l'attention sur les anomalies et observations suivantes non corrigées :

#### i. CREDIT A LA CLIENTELE

A l'examen de ces crédits, nous avons fait les constats suivants :

❖ **Constat 1 : sur les crédits à la clientèle (débit des compte 38) : Persistance des suspens anciens dans le compte 38199999 « Suspens rejet DAB » transférés dans le compte 38100099911 « Client de passage » :**

Des suspens anciens qui s'accumulaient dans le compte 381999999 « suspens rejet DAB » dont certains remontent à 2020 ont été transférés dans le compte 38100099911 « Client de passage » qui renferme au crédit un solde de FCFA 15 131 250. Ce suspens n'a pas été corrigé.

❖ **Constat 2 : sur les crédits à la clientèle (débit des comptes 38) : Utilisation non appropriée du compte 38100032605 pour des opérations de tiers**

Le compte 38100032605 « client de passage » a enregistré plusieurs opérations qui sont des opérations de tiers et de surcroit au débit. FCFA 48 560 463 y a été logé pour une opération d'apurement d'impôt depuis le 25/11/2022 sans être apurés au 31/12/2023, ni justificatif de la contrepartie de la dépense liée à la sortie d'argent. Il en est de même des sorties de fonds enregistrées pour des factures SYSTAC SYGMA du 28/12/2023 de FCFA 7 500 000 et FCFA 125 000 pour une facture de consommation TRADEX.

La Régionale Bank n'a pas utilisé les comptes dédiés à cet effet. Par ailleurs, elle n'a pas procédé à la liquidation de l'opération de FCFA 48 560 463 qui date de plus d'un an.

#### ii. TRESORERIE ACTIF

❖ **Constat : sur les comptes de trésorerie : Des suspens débiteurs anciens dans l'état de rapprochement bancaire transférés dans les comptes 46**

D'après le rapport du contrôle interne, il est signalé « afin d'assainir les rapprochements bancaires, les suspens en comptes sont débités pour le crédit du compte (46700043310/46600043310/46600143310) ce compte présente un solde supérieur à FCFA 642 Millions de FCFA. » Ceci ne constitue pas d'apurement

*REGIONALE BANK S.A. : Rapport sur les comptes clos au 31.12.2023*  
mais plutôt d'un transfert de compte et de risque. Le risque de manipulation opportuniste y est réel par la présence de gros montants dont la contrepartie n'est pas encore détectée. Ce compte n'a pas été apuré.

### iii. RESERVE OBLIGATOIRE

La banque n'a pas constitué la réserve obligatoire sur les dépôts de la clientèle au 31.12.2023.


### iv. FOURNISSEURS

La Banque utilise à tort le compte 38 pour les opérations avec les fournisseurs et prestataires de service : Nous avons relevé que les transactions avec certains fournisseurs et prestataires sont comptabilisées dans un compte général « 38 : Autres comptes de la clientèle » au lieu d'un compte « 40 : Fournisseurs » conformément aux dispositions du PCEC. Cette pratique en violation du PCEC, ne permet pas d'avoir une bonne lecture des mouvements et transactions passées avec les fournisseurs de la Banque. Par ailleurs ce compte 38 n'a pas été auxiliairisé afin de permettre le suivi individualisé des opérations avec les fournisseurs, ainsi que leurs soldes individuels.

### v. CHARGES

Les honoraires du cabinet AVC-CAM ont été comptabilisés pour un montant de 15 000 000 FCFA. L'analyse de ses honoraire appelle les observations suivantes :

La convention cadre signée entre La Régionale Bank et le consultant dispose :

- La convention a une durée de 01 ans renouvelable par notification écrite de la Régionale Bank. La convention est signée le 05 août 2021 les preuves de son renouvellement n'ont pas été présentées à la mission (Article 2).
- Au début de chaque prestation est consécutif à la signature, par La Régionale Bank, d'un ordre de service de démarrage desdites prestation. Aucun ordre de services n'a été présenté à la mission (Article 5).
- Chaque prestation fera l'objet d'un contrat séparé qui indiquera le montant TTC ainsi que les taxes y afférentes. Nous n'avons pas eu connaissance des contrats successifs signées pour les prestations facturée (Article 6).
- Les rapports des prestations facturées ne sont pas disponibles. 

Au regard ce qui précède, il existe un risque que le caractère factuel desdites prestations ne soit pas avéré et qu'ils soient taxés par l'Administration Fiscale de « bénéfiques distribués » et par conséquent passibles d'impôts.

#### IV. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

- A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessous, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions des articles 525 et 526 de l'Acte Uniforme OHADA sur le Droit des sociétés commerciales et du GIE qui prévoient que les états financiers de synthèse de l'exercice, le rapport de gestion, les rapports des commissaires aux comptes, etc. sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant le délai de 15 jours qui précède la date de la réunion.
- Il ne nous a pas été donné connaissance de l'ensemble des projets de résolutions proposées dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée pour le 25 juin 2024. Nous n'avons en conséquence pas pu procéder à leur examen en rapport avec le projet d'ordre du jour de cette Assemblée Générale programmée pour le 25 juin 2024.
- Le registre des titres nominatifs prévu à l'Article 746-2 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique existe et est tenu à jour.
- La procédure de dématérialisation des titres est en cours de mise en œuvre par la banque conformément aux dispositions de la loi 2014/007 du 23 Avril 2014 et de son décret d'application N°2014/3763/PM du 17 novembre 2014.

#### V. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

##### i. Ratios prudentiels

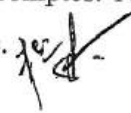
La situation des ratios prudentielles est présentée à la note 20 du projet des états financiers de l'exercice 2023.

**ii. Représentation du capital minimum**

Les dispositions de l'article 2 du règlement COBAC R-93/10 relatives à la représentation du capital minimum dans les établissements de crédit stipulent que « Tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne est égal ou supérieur au capital minimum requis ».

La situation du passif interne/fonds propres nets de la banque est présentée au point a « ratios prudentiels » de la note 20 « réglementation bancaire » des notes annexes aux états financiers.

**iii. Engagements en faveur des actionnaires, administrateurs dirigeants et personnel**

Selon les dispositions du Règlement COBAC R-93/13 du 07 mai 2001, tout engagement en faveur d'un actionnaire, administrateur et dirigeant doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et porté à la connaissance du commissaire aux comptes. Nous n'avons pas été informés d'aucun engagement pris de cette nature. 

## **VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) de l'Afrique Centrale, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la REGIONALE BANK S.A., au cours de sa session du 04 juin 2024.

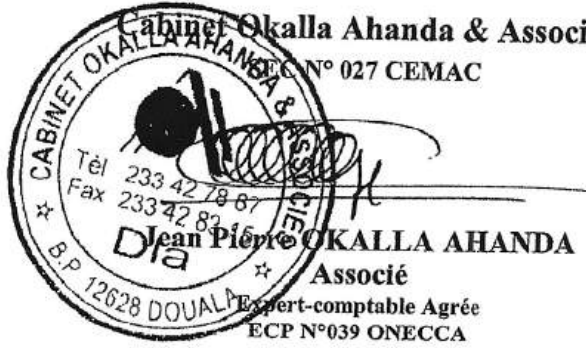
## **VII. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

REGIONALE BANK S.A. : Rapport sur les comptes clos au 31.12.2023  
Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans  
l'annexe du présent rapport des Commissaires aux Comptes.

Fait à Yaoundé, le 19 juin 2024

**Les Commissaires aux comptes**



**ACTIF**

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 EN FCFA**

ACTIF	NOTES	MONTANT BRUT 31/12/2023	AMORT. & PROVISIONS 31/12/2023	MONTANT NET 31/12/2023	31/12/2022	VARIATION ANNUELLE
<b>SOMMES DEDUITES DES CAPITAUX PERMANENTS</b>				0	0	0
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		5 890 509 103	1 989 101 513	3 901 407 590	3 431 339 541	470 068 049
<b>FRAIS ET VALEURS INCORPORELLES IMMOB</b>	1	285 738 777	72 684 600	192 873 000	211 444 440	-18 592 441
FRAIS IMMOBILISES		24 107 873		24 107 873	21 042 353	3 065 520
VALEURS INCORPORELLES IMMOBILISEES		261 650 926	92 884 800	168 766 126	190 424 107	21 657 981
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2	4 741 664 162	1 885 169 102	2 856 495 060	2 586 092 245	270 402 815
TERRAINS		644 738 132	25 639 000	619 099 132	619 099 132	0
IMMEUBLES D'EXPLOITATION		1 904 537 352	326 585 486	1 577 951 866	1 699 708 654	-121 756 788
IMMEUBLES ACQUIS PAR ADJUDICAT				0	0	0
MATERIEL ET MOB. D'EXPLOITATION		2 192 388 678	1 532 944 616	659 444 062	267 284 459	392 159 603
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS ET TITRES IMMOB</b>		863 086 142	11 047 611	852 038 531	633 780 836	218 257 695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	3	243 350 738		243 350 738	229 113 076	14 237 662
AVANCES ET ACPTES/IMMOBIL		0		0	146 362 019	146 362 019
DEPOIS ET CAUTIONNEMENTS	4	436 735 404	11 047 611	425 687 793	25 072 408	400 615 385
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION	5	183 000 000		183 000 000	183 000 000	0
AUTRES TITRES IMMOBILISEES	5	0		0	50 233 333	50 233 333
CRFANCES TITRISEES SUR L'ETAT				0	0	0
<b>CREDITS A LA CLIENTELE</b>	6	28 328 472 650	4 495 167 047	23 833 305 603	20 250 724 283	3 582 581 320
CREDITS A LONG TERME					0	0
CREDITS A MOYEN TERME		19 927 719 218		19 927 719 218	16 498 537 409	3 429 181 809
CREDITS A COURT TERME		2 573 080 701		2 573 080 701	1 738 554 650	834 526 051
CRFANCES DOUTEUSES		4 495 167 047	4 495 167 047	0	69 742 248	69 742 248
COMPTES DEBITEURS DE LA CLIENTELE		1 261 392 646		1 261 392 646	1 923 731 547	-662 338 901
AUTRES SOMMES DUES PAR LA CLIENTELE		71 113 038		71 113 038	20 158 429	50 954 609
<b>DEBITEURS DIVERS</b>	7	1 300 169 568	469 325 816	830 843 752	357 043 318	473 800 434
CHEQUES ET EFFETS A L'ENCAISSEMENT		4 264 385		4 264 385	2 493 310	1 771 075
PERSONNEL ET AVANCE FOURNISSEURS		0		0	32 186 986	32 186 986
ETATS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		30 880 183		30 880 183	37 596 221	6 716 038
COMPTES DE LIAISON		0		0	0	0
DEBITEURS DIVERS		96 448 687		96 448 687	28 596 577	67 852 110
COMPTES DE REGULARISATION		699 250 497		699 250 497	256 170 224	443 080 273
CREANCES EN SOUFFRANCE		469 325 816	469 325 816	0	0	0
<b>TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	8	17 117 214 900	0	17 117 214 900	15 966 755 927	1 150 458 973
TITRES		4 025 000 008		4 025 000 008	0	4 025 000 008
PLACEMENT BEAC-MARCH MONET				0	0	0
PRETS ET CPTES A TERME AUX CORRESP		38 122 362		38 122 362	1 158 912 912	-1 120 790 550
PRÊT A TERME DES MICROFINANCES				0	0	0
BANQUE CENTRALE				0	0	0
BANQUE CENTRALE		1 680 062 728		1 680 062 728		1 680 062 728
COMPTES A VUE DES CORRESPONDANTS		10 002 771 262		10 002 771 262	13 469 964 805	-3 467 193 543
COMPTES A VUE DES MICROFINANCES				0	0	0
AUTRES INSTITUT FINANCIERES				0	0	0
CAISSES		1 101 532 303		1 101 532 303	1 084 556 688	16 975 615
CREANCES EN SOUFFRANCE CORRESP		269 726 237		269 726 237	253 321 522	16 404 715
DEPOTS DE GARANTIES CONSTITUES				0	0	0
<b>TOTAL DU BILAN ACTIF</b>		<b>52 636 366 221</b>	<b>6 953 594 376</b>	<b>45 682 771 845</b>	<b>40 005 863 069</b>	<b>5 676 908 776</b>

*Handwritten signature*




**PASSIF**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 EN FCFA	NOTES	MONTANTS EN FCFA 31/12/2023	MONTANTS EN FCFA 31/12/2022	VARIATION ANNUELLE
<b>PASSIF</b>				
CAPITAUX PERMANENTS	9	14 980 341 575	14 560 604 922	419 736 653
CAPITAL ET RESERVES		13 292 712 110	13 472 883 815	-180 171 705
CAPITAL SOCIAL		10 125 360 000	10 125 360 000	0
RESERVES LEGALES		335 151 907	213 040 121	122 111 786
RESERVES FACULTATIVES		502 482 594	319 314 913	183 167 681
REPORT A NOUVEAU		1 515 697 129	1 594 050 912	-78 353 783
BENEFICE NET EN ATTENTE D'APPROB		814 020 480	1 221 117 869	-407 097 389
<b>RESULTAT INTERMEDIAIRE</b>				
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>13 292 712 110</b>	<b>13 472 883 815</b>	<b>-180 171 705</b>
ECARTS DE REEVALUAT° DES CREANCES		0		0
COMPTES BLOQUES DES ACTIONNAIRES				0
PROVISION PR RISQUES ET CHARGES		966 670 791	602 828 327	363 842 464
PROVISION POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		219 963 792		219 963 792
PROVISION POUR LITIGE		147 542 001	83 872 770	63 669 231
PROVISIONS POUR CHARGES		191 176 962	417 355 016	-226 178 054
PROVISIONS RELATIVES AU PERSONNEL		407 988 036	101 600 541	306 387 495
<b>FONDS DE FINANCEMENT &amp; DE GARANTIE</b>		<b>720 958 674</b>	<b>484 892 780</b>	<b>236 065 894</b>
DEPOTS DE LA CLIENTELE	10	26 654 346 591	22 005 358 115	4 648 988 476
BONS DE CAISSE		4 120 437 257	4 556 789 946	-436 352 689
DEPOTS A TERME		1 325 500 000	370 500 000	955 000 000
COMPTES CRI D'EFURS A VUE		9 295 461 378	6 342 184 637	2 953 276 741
COMPTES SUR LIVRETS		10 304 763 271	8 999 971 666	1 304 791 605
DEP/CAUTIONS ET GARANTIES		1 208 697 927	1 115 735 735	92 962 192
AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE		399 486 758	620 176 131	-220 689 373
<b>OPERATIONS DIVERSES</b>	11	<b>2 965 456 955</b>	<b>2 169 695 359</b>	<b>795 761 596</b>
FOURNISSEURS		7 871 166	50 832 271	-42 961 105
CHEQUES ET EFFETS A L'ENCAISSEMENT		4 264 385	2 493 310	1 771 075
FIAT IS				0
ETATS ET ORGANISMES INTERNATIONAUX		718 900 452	672 297 124	46 603 328
ACTIONNAIRES				0
COMPTES DE LIAISON				0
CREDITEURS DIVERS		1 211 042 960	1 026 458 860	184 584 100
COMPTES DE REGULARISATION		1 023 377 992	417 613 794	605 764 198
<b>TRESORERIE ET INTERBANCAIRES</b>	12	<b>1 082 626 724</b>	<b>1 270 204 673</b>	<b>-187 577 949</b>
MARCHE MONETAIRE				0
COMPTES A TERME DES CORRESPONDANTS		1 082 626 724	1 270 204 673	-187 577 949
COMPTE A TERME DES MICROFINANCES				0
EMPRUNTS A TERME				0
COMPTES A VUE DES CORRESPONDANTS		0	0	0
COMPTES A VUE DES MICROFINANCES				0
AUTRES INSTITUT FINANCIERES				0
DEPOTS DE GARANTIE RECUS				0
<b>TOTAL BILAN PASSIF</b>		<b>45 682 771 845</b>	<b>40 005 863 069</b>	<b>5 676 908 776</b>

## HORS BILAN

HORS BILAN AU 31 DEC 2023				
EN FRANCS CFA	NOTES	MONTANT NET 00/01/1900	MONTANT NET 00/01/1900	VARIATION
ENGAGEMENTS DONNES	13	3 568 145 445	2 894 458 911	663 686 534
OUVERTURES DE CREDITS DOCUMENTAIRE				0
CAUTIONS ET AVALS		51 952 949	0	51 952 949
CONTREGARANTIES EN FAVEUR DES CORRESPONDANTS				0
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CREDIT				0
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE DOUTEUX				0
ACCEPTATION A PAYER				0
INTERETS ET AGIOS RESERVES		3 506 192 496	2 894 458 911	611 733 585
ENGAGEMENTS RECUS	14	1 480 368 055	482 784 764	997 583 291
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE		1 480 368 055	482 784 764	997 583 291
ENGAGEMENTS DOUTEUX RECUS DE LA CLTELE				0
VALEURS GERES POUR LE CPT DE LA CLIENTELE				0
REDEVANCE CREDIT BAIL IMMOBILIER				0
ENGAGEMENTS RECUS DES CORRESPONDANTS				0



## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DEC 2023 EN FCFA		NOTES	MONTANT		VARIATION
			31/12/2023	31/12/2022	ANNUELLE
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES</b>					
	15		6 457 306 917	6 402 158 659	55 147 25 8
Intérêts perçus			3 562 082 180	4 305 396 250	-743 314 07 0
Commissions perçues			2 895 223 737	2 096 762 409	798 461 32 8
<b>CHARGES SUR OPERATIONS BANCAIRES</b>					
	16		-541 386 290	-458 246 644	-83 139 64 6
Intérêts payés			498 741 446	-410 246 404	-88 495 04 2
Commissions bancaires payés			-42 644 844	-48 000 240	5 355 39 6
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>					
			5 915 919 627	5 943 912 015	-27 992 38 8
<b>Charges et produits d'exploitation</b>					
	17		-2 126 634 016	-1 699 343 684	-427 290 33 2
Fournitures consommées			-230 834 801	-218 676 426	-12 158 37 5
Transports et déplacements			-62 266 969	-36 640 727	-25 626 24 2
Autres services consommés			-1 173 367 973	-1 088 296 055	-85 071 91 8
Assistances Technique et Frais d'inspection			-52 309 709	-192 606 831	140 297 12 2
Charges diverses d'exploitation			-630 909 210	-177 925 699	-452 983 51 1
Produits Accessoires			23 054 646	14 802 054	8 252 59 2
<b>PRODUIT GLOBAL D'EXPLOITATION</b>					
			3 789 285 611	4 244 568 331	-455 282 72 0
<b>Charges du personnel</b>					
			-1 527 437 524	-1 502 179 533	-25 257 99 1
Impôts et taxes			-75 477 647	-69 538 887	-5 938 76 0
Amortissements			-363 199 185	302 768 391	-60 430 79 4
Transferts de charges					( )
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>					
			1 823 171 255	2 370 081 520	-546 910 26 5
<b>Provisions</b>					
	18		-622 050 393	-266 639 868	-355 410 52 5
<b>Provisions</b>					
			-1 225 699 977	-649 237 393	-576 462 53 4
Reprise Provisions et Amortissement			603 649 534	382 597 525	221 052 00 9
<b>RESULTAT COURANT</b>					
			1 201 120 862	2 103 441 652	-902 320 79 0
<b>Produits et Pertes Exceptionnelles</b>					
	19				
Produits Exceptionnels			39 693 060	21 853 286	17 839 77 4
Pertes Exceptionnelles			-92 133 504	-283 292 009	191 158 50 5
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>					
			-52 440 444	-261 438 723	208 998 27 9
<b>RESULTAT NET AVANT IMPOTS</b>					
			1 148 680 418	1 842 002 929	-693 322 51 1
<b>IMPOTS SUR LE RESULTAT</b>					
			-334 659 938	-620 885 060	286 225 12 2
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>					
			814 020 480	1 221 117 869	-407 097 38 9

